

## Rapport d'activité 2005

Par décision du 20 août 2002, et conformément à l'article 21-1 (1) du décret n°2000-1059 du 25 octobre 2000, la Directrice générale du CNRS mettait en place le Comité d'éthique du CNRS (COMETS) avec pour missions de :

- conduire et développer la réflexion sur les aspects éthiques suscitée par la pratique de la recherche sans occulter les finalités de cette dernière.
- dégager, dans le domaine de l'éthique, les principes qui concernent les activités de recherche, les comportements individuels, les attitudes collectives et le fonctionnement des instances de l'organisme.
- formuler des recommandations concernant la définition, la justification et l'application de règles relatives à l'éthique et à la déontologie de la recherche qui peuvent avoir trait aux rapports des personnels entre eux et avec l'organisme, à la communication scientifique interne et externe, et plus généralement à la responsabilité du chercheur devant l'organisme et devant la société, en particulier dans ses activités d'évaluation, de valorisation de la recherche et d'expertise.
- sensibiliser les personnels de recherche à l'importance de l'éthique de façon à garantir un juste équilibre entre leur liberté intellectuelle et leurs devoirs vis-à-vis du CNRS et de la société.
- nouer des relations suivies avec les acteurs de l'éthique tant en France qu'à l'étranger.
- se rapprocher du Médiateur du CNRS, afin de prendre en considération les problèmes éthiques d'ordre général qui pourraient être soulevés par les cas individuels que traite ce dernier.

Le COMETS comporte douze membres(2) qui sont nommés pour quatre ans. Leur mandat s'achève en mars 2007.

En 2005, le COMETS a tenu six réunions plénières qui lui ont permis, conformément à la méthode qu'il s'est fixée dans sa charte : apporter des réponses de principe rapides, courtes et ciblées à des questions ponctuelles, après discussion en séance plénière ; engager un travail approfondi sur les sujets jugés prioritaires, en faisant appel, le cas échéant, à des contributions extérieures, le document final étant discuté et validé en séance plénière – de publier trois textes qui ont été diffusés au sein du CNRS et communiqués au ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche en octobre 2005. Par ailleurs, pour remplir l'ensemble des missions qui lui sont assignées, il a également, tant en externe qu'en interne, poursuivi et développé, par petits groupes, le travail entrepris depuis mars 2002 pour multiplier les contacts et grâce à eux nourrir sa réflexion d'exemples concrets :

**En externe, le comité a noué des relations suivies avec les acteurs de l'éthique tant en France qu'à l'étranger et participé au débat, soulignant l'importance de l'éthique dans l'organisation de la recherche, débat qui s'est poursuivi tout au long de 2005 :**

**\* En France :**

- **avec le groupe (informel) interorganismes des comités d'éthique :** deux réunions en juin et novembre 2005 ont permis de faire le point sur les travaux de chacun et leur positionnement par rapport à l'Europe. Deux points forts : l'implication de l'INIST dans l'infrastructure européenne des ressources documentaires en éthique des sciences (projet européen intitulé *Ethicsweb* faisant suite à *EURETHNET*) a été appréciée et est engagée ; les modalités d'application de la recommandation de la Commission des communautés

européennes concernant la charte européenne du chercheur et un code de bonne conduite pour le recrutement des chercheurs (consultable sur le site du COMETS) ont été discutées.

- **avec le CCNE** : préparation d'un Avis commun sur les nanotechnologies, prévu pour courant 2006, et collaboration concernant la saisine Dupont-Roc portant sur l'application des lois de bioéthique. Le CCNE a reçu le 15 janvier 2005 communication de la note juridique, traitant du champ d'application de la loi Huriet-Sérusclat et de son application à des recherches ne relevant pas des sciences de la vie, note que le COMETS a adressée au directeur général du CNRS, en lui suggérant de saisir le Conseil d'Etat (via le Ministère de la recherche) sur la question du champ d'application de la loi.

- **avec l'IRD** (*qui a publié un guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement, consultable sur le site du COMETS*) : participation du COMETS au séminaire international du 27 mai 2005 au Collège de France, sur le thème: "Y a-t-il une éthique propre à la recherche pour le développement ?".

- **avec l'INSERM** : à partir du texte du président du comité d'éthique de l'INSERM, rédigé pour le débat : *Refondation de la recherche, les enjeux éthiques*, le COMETS a entamé, en janvier 2005, une réflexion sur *La place de l'éthique dans la réflexion actuelle sur la recherche*, puis a publié, en mai 2005, le texte : *"Avenir des jeunes et éthique de la recherche."* Le président du comité d'éthique de l'INSERM est associé aux travaux du groupe de travail du COMETS chargé de l'autosaisine sur l'éthique des nanotechnologies.

#### \* **A l'étranger :**

- **à Bruxelles** : participation du COMETS à la réunion organisée en janvier 2005, par la Commission européenne : *Research ethics committees in Europe : facing the future together*, rencontre qui a donné lieu à un rapport figurant sur le site du COMETS.

- **à Budapest** : participation de deux membres et d'un chargé de mission du COMETS au *World science forum on knowledge and society* de novembre 2005.

#### **En interne,**

##### ◆ **le COMETS a poursuivi ses contacts ou sa collaboration avec :**

- **le médiateur du CNRS, Richard Topol**, en un dialogue permanent qui facilite la prise en considération des questions éthiques soulevées par les cas individuels dont ce dernier a à traiter ;

- **la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)** : participation de membres du COMETS à la plénière de la CPCN du 27 janvier 2005 pour présenter la version 2 du texte *Ethique et évaluation* du COMETS, comportant un point sur la déontologie (publié en décembre 2004) ; présentation également du point 2 du rapport *Recherche et création : aspects éthiques* (publié par le COMETS en mai 2001) intitulé *signature, publication* -textes également communiqués à la CPCNU, en mars 2005, sur sa demande. La CPCN et le COMETS se sont entendus pour désigner un groupe de travail mixte, sous la responsabilité de la CPCN, chargé de rédiger un guide des bonnes pratiques de l'évaluation à l'usage du Comité national. Ce groupe s'est réuni une première fois le 21 juin 2005 et devrait se réunir de nouveau, à la fin de la session d'automne du Comité national.

- **le staff des départements scientifiques** : les contacts noués fin 2004, avec STIC ET SDU se sont poursuivis au cours du premier semestre 2005, durant lequel le COMETS a également rencontré le staff de l'IN2P3, de SPI, de SDV et de SHS. Le texte rédigé par le COMETS sur la formation a été communiqué, sur leur demande, à SDU et à l'IN2P3. Le COMETS a

répondu à la demande de coopération de l'IN2P3, à propos du rapport PACE, sur lequel il a fait connaître ses observations au directeur de l'IN2P3. Le groupe COMETS chargé de l'expertise assurera l'interface avec la cellule des Avis et des expertises, créée au sein de la DSG dans le cadre de la réforme du CNRS.

- **les nouveaux entrants afin de les sensibiliser à l'importance de l'éthique** : participation du COMETS aux journées d'accueil aux entrants, organisées, en mai 2005, à La Rochelle par le département SDU ; ainsi qu'aux journées "Itinéraires" organisées, en juin 2005, par la délégation de Gif-sur-Yvette.

◆ **le COMETS a poursuivi sa réflexion sur les aspects éthiques, rencontrés lors de la pratique de la recherche :**

- **en publiant trois textes** consultables sur <http://www2.cnrs.fr/band/254.htm>

- *Avenir des jeunes et éthique de la recherche* (mai 2005)

- *Autosaisine du COMETS sur les nanotechnologies* (mai 2005)

- *Ethique et expertise scientifique* (septembre 2005), en réponse à la saisine du président du CNRS sur l'expertise (3) . Ce texte complète l'Avis rendu en 2004 sur *Ethique et évaluation*.

- **en s'intéressant aux conditions dans lesquelles des programmes de recherche touchant à l'homme pouvaient être conduits au sein du CNRS**. En se référant à la loi Huriet-Sérusclat, amendée en 2004, ainsi qu'à la loi de bioéthique révisée en 2004, le COMETS a adressé une note juridique précisant le contexte, pour appuyer la demande, faite par le directeur général du CNRS le 7 février 2005, auprès du ministre délégué à la recherche, de saisir le Conseil d'Etat. Celle-ci vise à clarifier le champ d'application de la loi et à lever des incertitudes, qui sont source d'insécurité juridique pour la protection des personnes comme pour la qualité des recherches (sujet proposé au COMETS par Jacques Dupont-Roc).

- **en préparant pour courant 2006 et début 2007 les réflexions ou avis concernant :**

- les sciences du comportement (saisine du président du CNRS (4))

- les nanotechnologies (Le COMETS a participé à la conférence de presse donnée par le CNRS à ce sujet, le 30 septembre 2005).

- les normes éthiques à respecter à l'égard des droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones (sujet proposé au COMETS par Françoise Héritier).

- la dissémination des données ;

- la parité ;

- la formation à l'éthique.

Comme l'indique le président du COMETS dans le Journal du CNRS d'octobre 2005 : "Aujourd'hui la communauté scientifique est mûre pour prendre ses responsabilités. Au cours de ses travaux, le COMETS rencontre beaucoup d'acteurs de la recherche et il a notamment remarqué chez les jeunes chercheurs une ouverture d'esprit aux questions d'éthique qui, à son avis, n'a jamais été aussi grande. Mais c'est à l'organisme qui les emploie de leur donner les outils de réflexion pour sortir, quand il le faut, la recherche de sa tour d'ivoire. C'est en quelque sorte la mission que s'est fixée le COMETS dans ce domaine".

(1) Décret 2000-1059 du 25 octobre 2000. Article 21-2 (chapitre IV) :

Le conseil d'administration détermine la composition et les conditions de fonctionnement d'un comité d'éthique compétent pour ce qui concerne les activités du centre.

L'avis de ce comité peut être demandé par le conseil d'administration et le conseil scientifique.

Le comité peut se saisir de toute question qu'il juge pertinente.

Les membres du comité sont nommés par le directeur général sur proposition du conseil d'administration.

(2) Voir en annexe la composition du comité au 19/12/05.

(3) extrait de la saisine de Gérard Mégie sur l'expertise de juin 2003 : *"Le CNRS s'est fixé comme priorité dans son projet d'établissement d'être un acteur déterminé des relations science-société, notamment en contribuant à mieux identifier et anticiper les évolutions de la science, les problématiques en émergence et les enjeux auxquels la société est confrontée. Le Centre souhaite ainsi affirmer une capacité d'expertise, en recherchant un équilibre entre expertise individuelle, expertise institutionnelle et expertise collégiale. Il importe alors que les personnels travaillant dans les laboratoires du Centre puissent s'appuyer, dans ce cadre, sur un système de référence éthique leur permettant d'évaluer leur propre comportement et d'assumer ainsi leur responsabilité de scientifique. Je souhaite donc que le Comité d'éthique du CNRS puisse définir un cadre éthique de l'expertise qui prenne en compte sa nécessaire dimension interdisciplinaire, permette d'ouvrir le champ de l'expertise au-delà de l'organisme et conduise à la création des lieux de controverse interne nécessaires à la crédibilité des acteurs.*

*Ce sujet de l'expertise est également abordé sur le plan méthodologique par le groupe de réflexion stratégique " Recherche et société " présidé par Dominique Wolton, membre du Comité d'éthique, et sur le plan organisationnel et juridique par un groupe de réflexion piloté par le Comité de direction du CNRS. Je souhaite donc que les réflexions conduites par votre Comité d'éthique puissent se placer dans ce cadre général".*

(4) Extrait de la saisine de Gérard Mégie sur les sciences du comportement de juin 2003 : *"Le second sujet dont je souhaite que se saisisse votre Comité concerne les pratiques éthiques dans le domaine des recherches sur le comportement. Il s'agit là d'un sujet interdisciplinaire qui concerne aussi bien les sciences du vivant que les sciences humaines et sociales, les sciences de l'ingénieur ou les sciences et technologies de l'information et de la communication. Il n'a fait à ma connaissance l'objet d'aucun avis du Comité Consultatif*

*National d'Ethique, précisément du fait de sa non restriction au domaine des sciences de la vie et de la santé. Il me semble important qu'une réflexion puisse être conduite sur les conditions éthiques de telles recherches, en relation notamment avec le problème délicat du recueil du consentement éclairé des sujets étudiés et donc de la légitimité de recherches pouvant avoir des effets sur le comportement de ces sujets. Votre réflexion devra être conduite en interaction forte avec le COPE et s'appuiera sur une étude préalable comparative des pratiques et de l'encadrement de ces pratiques au plan national et international. Cette dernière devrait vous permettre de juger de l'opportunité d'apporter votre contribution aux réflexions en cours. Je conçois parfaitement qu'il s'agit là d'un sujet difficile et délicat".*

**Annexe : Composition du COMETS au 19/12/05**

**Président :** M. Pierre LÉNA, astrophysicien.

**Membres :**

- Mme Bernadette BENSAUDE-VINCENT, historienne,
- M. Jean-Michel BESNIER, philosophe,
- M. Alain BOUDET, biologiste,
- M. Jean-Pierre BOURGUIGNON, mathématicien,
- M. René CARRE, chercheur en sciences et technologies de l'information,
- M. Robert DANTZER, neurobiologiste,
- M. Pascal HUGUET, psychologue,
- Mme Isabelle de LAMBERTERIE, juriste,
- Mme Dominique MEYER, médecin biologiste,
- Mme Christine NOIVILLE, juriste,
- Mme Gwen TERRENOIRE, ingénieure d'études, sociologie de l'éthique,
- M. Dominique WOLTON, sociologue, auquel succède début 2006, M. Marc JEANNEROD, chercheur en neurosciences cognitives.

**Observateurs :**

- M. Claude BURLET, représentant du CCNE,
- M. Michel IMBERT, président du Copé (jusqu'à octobre 2005)
- M. Lluis MIR, représentant du Copé, dont il est président par Interim (à/c octobre 2005).

**Le bureau du Comets est composé de :** Pierre LÉNA (président du COMETS) - Christiane BOUCHARD (chargée de mission) - Jacques BORDÉ (chargé de mission) - Isabelle de LAMBERTERIE (membre du COMETS) - René CARRÉ (membre du COMETS).